



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2024**

**N° 2024/10-28**

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE MERCREDI VINT TROIS OCTOBRE A DIX HUIT HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN

Marion COLIN représentée par Nathalie MARLIER

Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER

Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Cécile NEGRIER représentée par Hugues FERRAND

Mathilde BORNE représentée par Jacques BURGUIERE

Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

**ABSENT EXCUSE** :

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe JEREZ

**Délibération du Conseil Municipal du 23 octobre****N° 2024/10-28****PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de la commune de Castelnau-le-Lez, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services et d'arrêter l'état des emplois,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- La mise à jour du tableau des effectifs selon les modalités définies ci-dessous ;
- De dire que les emplois ouverts pourront être, pour les besoins du service, pourvus par voie contractuelle à défaut d'agents titulaires, conformément au Code général de la fonction publique, et aux articles L 332-8 à L332-12 pour les emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement.

<i>Etat des emplois permanents occupés ou temporairement vacants</i>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Dont TNC</b>	<b>Modification proposée</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Motif</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur Général des services	1	0			
Attaché Hors Classe	1	0			
Attaché Principal	8	0			
Attaché	11	1	+1	12	Création d'emploi liée à un nouveau besoin
Rédacteur Principal 1ère classe	3	0	+1	4	Avancements de grade
Rédacteur Principal 2ème classe	4	0			
Rédacteur	9	0			
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	22	0			
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	10	0			
Adjoint Administratif	36	0			
Collaborateur de Cabinet	1	0			
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Animateur principal 1ère classe	2	0			
Animateur principal 2ème classe	0	0	+1	1	Avancement de grade
Animateur	4	0	+1	5	Réussite à concours
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	5	1	+2	7	Avancements de grade
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	7	1			
Adjoint d'animation	35	11	+2	37	Créations d'emplois liées à de nouveaux besoins
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Adjoint du patrimoine	2	0			

<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>					
Psychologue de Classe normale	1	1			
Infirmier Soins Généraux de classe normale	3	0			
Psychomotricien	1	1			
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	13	0			
Auxiliaire de puériculture de classe normale	14	0			
<b>FILIERE SECURITE</b>					
Directeur PM	1	0			
Chef de Service de Police Principal de 2ème classe	1	0			
Chef de Service de Police Municipale	1	0			
Brigadier-chef principal	15	0			
Gardien - Brigadier	16	0			
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	3	0	+1	4	Avancement de grade
Educateur de jeunes enfants	12	0			
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	7	0			
A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	7	3			
Agent Social Principal de 1ère classe	1	0			
<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
Conseiller Principal des APS	1	0			
Educateur des APS Ppal 1ère classe	3	0			
Educateur des APS	3	0			
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Directeur des Services Techniques	1	0			
Ingénieur Hors Cl	2	0			
Ingénieur Principal	2	0			
Ingénieur	1	0			
Technicien Principal 1ère classe	2	0			
Technicien Principal 2ème classe	1	0			
Technicien	6	0			
Agent de maîtrise principal	9	0			
Agent de maîtrise	7	0			
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	15	0	+5 (dont 2 TNC à 0,56 et 0,8)	20	Avancements de grade
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	27	3			
Adjoint Technique	92	12	+2 (2 TNC à 0,5)	94	Créations d'emplois liées à de nouveaux besoins
<b>SANS FILIERE</b>					
Grade non statutaire – Assistant(e) maternel(le)	9	0			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>438</b>	<b>34</b>	<b>+16</b>	<b>454</b>	

**Le Conseil municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 35** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Nathalie MARLIER, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Hugues FERRAND, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

Suite de la délibération N° 2024\_10\_28  
ID : 034-213400575-20241023-DEL2024\_10\_28-DE

représentée par Jacques BURGUIERE, Estelle BERETTI représentée par Carine BA  
représentée par Bruno ROUDIER)

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 23 OCTOBRE 2024**

**LE MAIRE**

**Frédéric LAFFORGUE**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.